



La Business Partnership Facility de la Coopération luxembourgeoise

01/03/2018



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

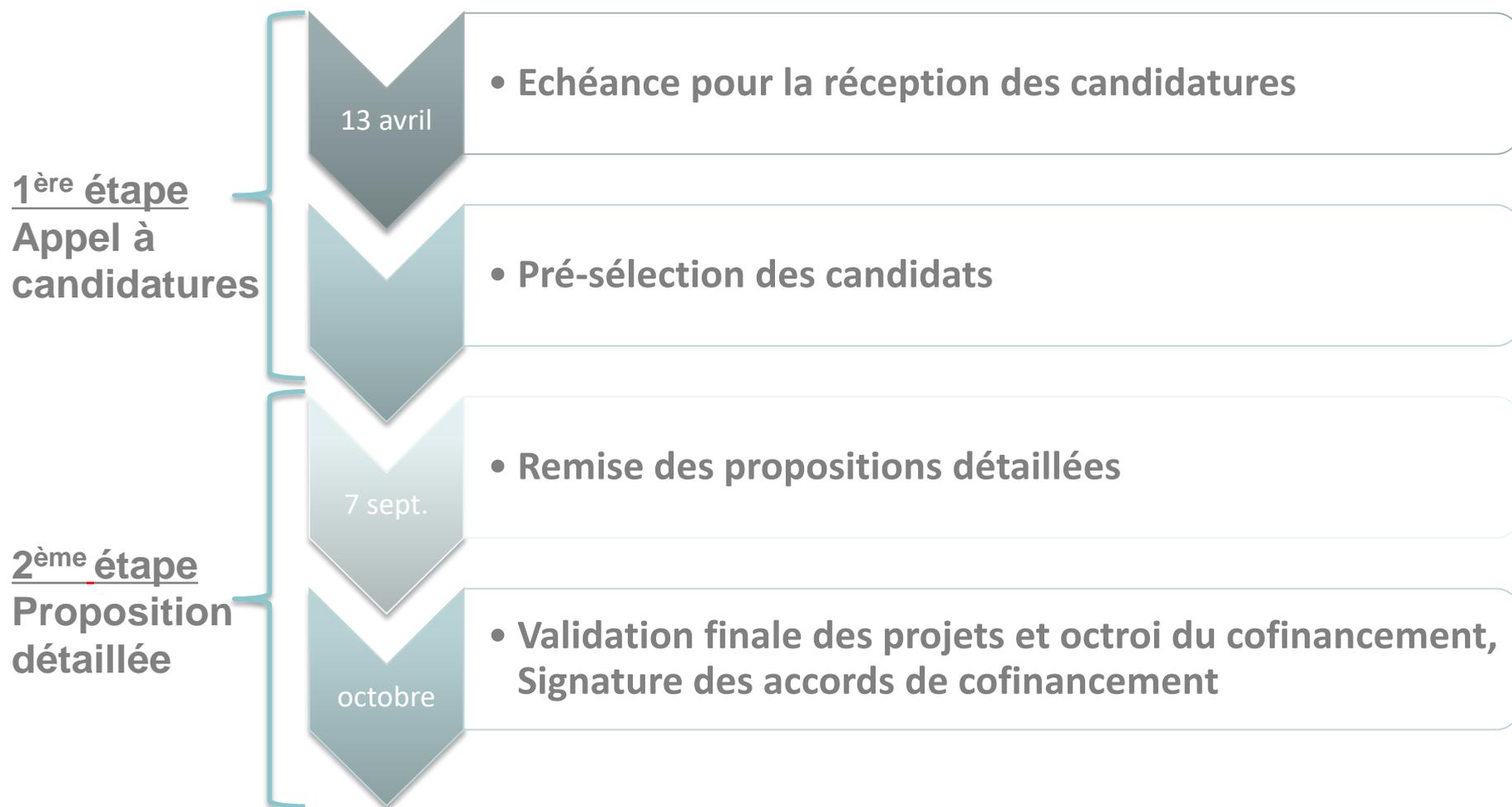


- Co-financement de projets portés par:
 - Une entreprise luxembourgeoise
 - Une entreprise, une agence étatique ou une ONG du Sud

- Co-financement jusqu'à 200.000 euros et jusqu'à 50% d'un projet



- Logistique
- Ecoinnovation / économie circulaire
- Technologies de l'Information et de Communication (TIC)
- Technologie financière (FinTech)
- Biohealth





➤ Conditions d'éligibilité administrative liées à:

- Inscription au registre de commerce
- Secteurs d'activités ciblés
- Minimum trois années d'activité
- CA annuel moyen de €500 000 (deux derniers exercices)
- Minimum cinq employés au moment de la soumission



➤ Les critères d'évaluation sont basés sur les standards sociaux établis par la Commission européenne en 2014

- Impact du projet sur la réalisation des Objectifs de Développement Durable
- Additionnalité et neutralité du cofinancement
- Intérêt commun et responsabilité mutuelle
- Effet de démonstration et répliquabilité
- Respect des normes sociales, environnementales et fiscales



luxdev.lu/fr/tenders/bpf

bpf@luxdev.lu

MERCI!